

PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal du mardi 28 février 2023

Désignation du secrétaire de séance : Sébastien FORESTIER

Ouverture de la séance à 18 h 00

Présents : Karin BÉGÉ, Philippe CASTANON, Sébastien FORESTIER, Sylvette LACOMBE, Pascal LEROY, Jacques LIN, Jacky MARTIN, Dominique RATTO-CRÉPIN, Sophie TEULADE, Lydie VIALA

Absents excusés : Marc BOUCHET donne procuration à Dominique RATTO-CRÉPIN, Laurent CHARBONNIER à Philippe CASTANON, Jean-Paul GUIBAL à Jacques LIN, Élise VINCENOT-DUPRÉ à Karin BÉGÉ

Absente : Audrey BERNARD

Ordre du jour :

- Délibération relative à l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 26.01.2023
- Délibération relative au retrait de la délibération 2023.006
- Délibération relative à l'autorisation du Maire (*engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement*)
- Délibération relative à l'approbation du compte de gestion du budget annexe M 49 de l'année 2022
- Délibération relative à l'approbation du compte administratif du budget annexe M 49 de l'année 2022
- Délibération relative à l'affectation du résultat du budget annexe M 49 de 2022 sur le BP 2023
- Délibération relative à l'approbation du compte de gestion du budget principal M 14 de l'année 2022
- Délibération relative à l'approbation du compte administratif du budget principal M 14 de l'année 2022,
- Délibération relative à l'affectation du résultat du budget principal M 14 de 2022 sur le BP 2023
- Délibération relative à la création de 2 emplois contractuels
- Délibération relative à la création de 2 emplois non permanents
- Délibération relative à la délégation pour la nouvelle commission « eau assainissement et Gemapi » de la CCPC
- Délibération relative à une demande de subvention auprès du Département du Gard (CDE) pour un programme de goudronnage
- Questions diverses

Délibération 2023.010 Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 26 janvier 2023

Le Maire énonce les différentes délibérations prises lors du conseil municipal du 26.01.2023. Il propose de les valider ainsi que le procès-verbal de la réunion de ce même jour.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2023.011 Retrait délibération 2023.006 du 26 janvier 2023

Le contrôle de légalité a « retoqué » cette délibération car, les chiffres annoncés étaient inexacts. La même délibération, avec les bons chiffres transmis par le Trésor public, est donc à reprendre après retrait de celle adoptée lors du précédent conseil municipal.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2023.012 Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Le Maire rappelle que, jusqu'à l'adoption du budget 2023, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite

du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **161 799 €**

Vote POUR à l'unanimité

Délibérations 2023.013 et 2023.014 Approbation des comptes de gestion et administratifs M49 de 2022 (*eau et assainissement*) :

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Au centime près, les comptes de gestion et administratif correspondent. Le compte administratif communal 2022 s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 165 378.19 €

Recettes : 143 063.23 € (*le maire explique une rentrée moindre car moins de raccordements*)

Déficit de clôture : 22 314.96 €

Investissement

Dépenses : 97 601.27 € (*le réseau a nécessité beaucoup de réparation : station épuration du bourg, pompage eau Valestalières, ...*)

Recettes : 67 260.81 €

Déficit de clôture : 30 340.46 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve

- Le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 du budget M 49.
- Et le compte administratif correspondant hors de la présence du Maire.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2023.015 Affectation du résultat suite au Compte Administratif 2022 sur le Budget M 49 2023

L'affectation de résultat se fait de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, suite aux résultats de clôture de l'année N, et s'effectue sur le budget N+1, selon le besoin de financement de la section d'investissement. Les résultats cumulés de clôture du budget M49 pour l'année 2023:

Fonctionnement : Excédent cumulé de clôture : + 51 772.93 €

Investissement : Excédent cumulé de clôture : + 111 431.72 €

Au vu des résultats, Considérant que la section d'investissement est excédentaire, Philippe CASTANON, le maire, propose, de ne pas affecter une partie de l'excédent de Fonctionnement vers la section d'investissement au budget 2023 et de reporter,

Fonctionnement recettes au 002 : 51 772.93 €

Investissement recettes au 001 : 111 431.72 €

Vote POUR à l'unanimité

Délibérations 2023.016 et 2023.017 Approbation des comptes de gestion et administratifs M14 de 2022 (*budget général*) :

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Au centime près, les comptes de gestion et administratif correspondent. Le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 643 087.28 € (*plus de dépenses car augmentation de l'énergie, des points d'indice des agents, ...*)

Recettes : 1 015 238.80 €

Excédent de clôture : + 372 151.52 €

Investissement

Dépenses : 1 187 437.77 € (*chantiers importants réalisés : boulangerie, aménagements sportifs, ...*)

Recettes : 1 306 825.17 €

Excédent de clôture : + 119 387.40 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve

- Le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 du budget M 14.
- Et le compte administratif correspondant hors de la présence du Maire.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2023.018 Affectation du résultat suite au Compte Administratif 2022 sur le Budget M 14 2023

L'affectation de résultat se fait de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, suite aux résultats de clôture de l'année N, et s'effectue sur le budget N+1, selon le besoin de financement de la section d'investissement. Les résultats cumulés de clôture du budget M14 pour l'année 2022 :

Fonctionnement : Excédent cumulé de clôture : 577 078.42 €

Investissement : Déficit cumulé de clôture : - 194 450.30 €

Considérant que la section d'investissement est déficitaire, Philippe CASTANON, le maire, propose, d'affecter, une partie de l'excédent de Fonctionnement vers la section d'investissement au budget 2023 et de reporter,

Fonctionnement recettes au 002 : 382 628.12€ (577 078.42 – 194 450.30)

Investissement dépenses au 001 : 194 450.30 €

Investissement recettes au 1068 : 194 450.30 €

Vote POUR à l'unanimité

Délibérations 2023.019 et 2023.020 Créations d'emplois contractuels et non permanents

Le Maire indique la situation de deux agents CUI, en poste CAE CUI : un départ à la retraite (agent technique) et un éventuel non renouvellement de ce type de contrat (cantine). Il indique aussi les besoins de la commune quant à des augmentations temporaires d'activité. Il rappelle que la problématique du transfert de la compétence eau et assainissement (2026) rend délicate la vision d'avenir des emplois techniques.

Il propose la création de deux emplois contractuels et deux emplois non permanents afin de modifier le tableau des effectifs et pouvoir répondre aux nécessités de services, si besoin.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2023.021 Élection des représentants communaux au sein de la commission thématique EAU ASSAINISSEMENT et GEMAPI de la CCPC

Suite à la séance du conseil communautaire en date du 25 janvier 2023, les élus communautaires ont approuvé à l'unanimité la création de la commission « eau assainissement et Gemapi », et la suppression de la commission « Gemapi Spanc ». Il convient de procéder à la nomination des représentants communaux (1 titulaire et 1 suppléant) qui représenteront la commune au sein de cette commission. Jacques LIN (titulaire) et Pascal LEROY (suppléant) qui étaient délégués de la commission « Gemapi Spanc » font acte de candidature.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2023.022

Le Maire rappelle que la commune gère 22kms de voirie communale, et que leur entretien lui incombe. Il précise que la réalisation de nombreux autres chantiers n'a pas permis un entretien suffisant et régulier de ces voies. Il propose au conseil de prévoir une réfection importante de cette voirie et de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental du Gard dans le cadre des contrats territoriaux. Dans le cadre du Crédit Département d'Équipement, le CD30 peut octroyer jusqu'à 25% d'aide.

Il présente le devis concernant les travaux envisagés, rappelle qu'il est possible de passer un marché de travaux jusqu'à hauteur de 100 000 € HT (mis en place par la loi ASAP du 7 décembre 2020 en raison de la Pandémie, cette possibilité a été prolongée par le décret du 28 décembre 2022 jusqu'au 31 décembre 2024), et propose la demande d'une aide de 22 345€ de Crédit Département d'Équipement auprès du CD 30, selon le plan de financement proposé.

Vote POUR à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé,

Mr le Maire lève la séance à 19h05